

2. Dans chaque cas, quelle est *a*) la liste des projets présentés et quels sont les (i) titre (ii) nom et adresse du responsable (iii) description du projet, *b*) la liste des projets acceptés et, quels sont, dans chaque cas, (i) le montant de la subvention (ii) le nombre d'emplois créés?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—LES SUBVENTIONS  
ACCORDÉES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE ROBERVAL

Question n° 4—**M. Malépart:**

1. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il accordé des subventions dans la circonscription de Roberval, en vertu du programme Canada au Travail (phase 11 - 1985) et, dans l'affirmative et dans chaque cas, de combien?

2. Dans chaque cas, quelle est *a*) la liste des projets présentés et quels sont les (i) titre (ii) nom et adresse du responsable (iii) description du projet, *b*) la liste des projets acceptés et, quels sont, dans chaque cas, (i) le montant de la subvention (ii) le nombre d'emplois créés?

(Le document est déposé.)

\* \* \*

[Traduction]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question n° 11 marquée d'un astérisque?

LES LETTRES PROVENANT DES DÉPUTÉS

Question n° 11—**M. Parry:**

Le ministre responsable de Postes Canada, ou tout haut fonctionnaire du gouvernement, a-t-il donné au président de Postes Canada, M. D. Lander, l'ordre de ne pas répondre aux lettres que les députés lui adressent directement au sujet de la suppression du service postal?

**M. Lewis:** Monsieur le Président, je dois dire, au nom du gouvernement, que ni le ministre responsable de la Société canadienne des postes ni aucun autre représentant du gouvernement n'a jamais interdit au président de la Société canadienne des postes de répondre aux lettres qui lui sont adressées par les députés. Interdit au président de la Société canadienne des postes de répondre aux lettres qui lui sont adressées par les députés.

Le fait est cependant que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986, le président de la SCP a reçu plus de 900 lettres qui lui étaient adressées par les députés. Sauf pour les plus récentes, elles ont toutes reçu une réponse de la part de la Société.

Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. le Président:** Y consent-on?

**Des voix:** D'accord.

**M. le Président:** Passons à l'ordre du jour.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, je crois savoir qu'il a été donné avis d'une demande aux termes de l'article 29 du Règlement. Sauf erreur, il convient de présenter cette demande juste avant les mesures d'initiative gouvernementale.

Accise—Loi

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE  
L'ARTICLE 29(1) DU RÈGLEMENT

LA SURVEILLANCE DE L'EXPORTATION DE FOURNITURES  
STRATÉGIQUES

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry):** Monsieur le Président, je voudrais proposer l'ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit que le gouvernement a négligé de surveiller convenablement l'exportation de fournitures que l'Iran pourrait utiliser à des fins offensives. Ces renseignements ont été divulgués au cours des deux derniers jours, mais nous n'avons eu aucune occasion de débattre de cette question pertinente qui touche à certains aspects de nos relations étrangères. Il serait souhaitable maintenant que la Chambre tienne un débat d'urgence là-dessus.

**M. le Président:** La présidence a reçu l'avis de motion du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) et rendra sa décision à 15 heures aujourd'hui.

Je désire signaler à la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres inscrits au nom du gouvernement seront prolongés de 15 minutes à compter de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR  
L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 3 novembre, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-14, Loi tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif.

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, l'objet de cette mesure est d'augmenter des taxes perçues des Canadiens. L'opposition officielle reproche vivement au gouvernement sa façon de procéder en la matière ainsi que les initiatives qu'il propose.

Par exemple, il se propose de majorer la taxe de vente fédérale perçue des fabricants. Il s'agit là d'une taxe insidieuse car les simples Canadiens ne peuvent pas savoir directement pourquoi les prix de revient ont augmenté. Et, effectivement, ils augmentent. C'est ainsi que le tableau fourni par le gouvernement avec l'exposé budgétaire faisait voir que la taxe de vente prélevée sur les fabricants passerait de 7 à 8 p. 100 pour les matériaux de construction. On y voyait une augmentation du même genre sur les services de câble et de télévision payante: 14 à 15 p. 100; et sur les boissons alcooliques, le tabac et tous les autres produits taxables: 11 à 12 p. 100. Le total des nouvelles recettes que va produire cette augmentation de 1 p. 100 va être de 700 millions en 1986, c'est-à-dire dans l'année qui va se terminer en avril; de plus de un milliard en 1987, et de 1,3 milliard en 1990.

J'espère que les députés ont vu dans les médias la semaine dernière, alors que nous étions en congé, que la crainte ou